

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

Je vous informe que les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants, pour l'élection des sénateurs.

Pour Talence, cette réunion du Conseil Municipal aura lieu à 16 heures à la Salle François Mauriac.

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Je vous adresse l'arrêté préfectoral indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire.

Je compte donc sur votre présence et vous informe que vous pouvez joindre la Direction Générale des Services pour toute information complémentaire sur ce dossier.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

1 – Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni Salle François Mauriac, le 10 juillet 2020 à 16 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme IRIART, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, M. MARTILY, Mme MAURIN, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. GIRON (procuration à Mme LUDLOW),

Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JOYON (procuration à M. SALLABERRY), Mme SERRANO-UZAC (procuration à Mme FRICOT), Mme MICOINE (procuration à Mme CHABBAT), M. PENE (procuration à Mme CHADEBOST), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BIMBOIRE (procuration à M. BARDIN), Mme ARMITAGE (procuration à Mme MAURIN)

M François JESTIN a été désigné comme secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bienvenue pour ce Conseil municipal un peu particulier du 10 juillet 2020, dont le secrétaire de séance sera M. François JESTIN.

Vous dire que Mme BALLIGAND a donné procuration à Mme RONDEAU, que Mme SERRANO-UZAC a donné procuration à Mme FRICOT. Mme SALLET a donné procuration à M. Patrick DUART. Mme MICOINE a donné procuration à Mme CHABBAT. Mme DE MARCO a donné procuration à Mme RAMI. Mme ARMITAGE a donné procuration à Mme MAURIN. M. BIMBOIRE a donné procuration à M. BARDIN. M. GIRON à Mme LUDLOW. Mme MADRID à Mme FABRE-TABOURIN. M. PENE à Mme CHADEBOST. M. JOYON à moi-même.

Alors, monsieur le secrétaire de séance n'a rien à déclarer. Très bien. On constate évidemment que le quorum est plus que largement réuni. Je vais donc vous rappeler qu'en application de l'article R-133 du Code électoral, le Bureau électoral sera présidé par mes soins. Il comprendra les deux conseillers municipaux « les plus âgés » - ce n'est pas très joli – « les moins jeunes », et les deux conseillers municipaux « les plus jeunes », pour le coup, à l'ouverture du scrutin. C'est-à-dire Mme CASTAGNERA, Mme BONORON, Mme FRICOT et M. GARRIGUES. Je vous laisse trouver les plus jeunes.

Je vais donc vous inviter, nous allons procéder à l'élection des délégués et de leur suppléant en vue de l'élection des sénateurs. Je vous rappelle qu'en application des articles L-289 et R-133 du Code électoral, les délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débats, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Il est précisé que les membres du Conseil municipal qui sont également, notamment députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants. Et vous dire que, les deux personnes concernées par ces soins, c'est-à-dire M. DELLU et M. CAZABONNE, m'ont fait passer, et on fait passer au secrétariat général des services, l'ensemble des papiers qui ont d'ailleurs été transmis à la préfecture.

Vous rappeler que les conseillers municipaux, mes chers collègues, sont délégués de droit pour cette élection qui aura lieu en septembre. Les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.

Conformément aux articles L-284 à L-286 du Code électoral, le Conseil municipal doit élire 15 délégués supplémentaires, et 14 suppléants. Donc il y a deux listes qui ont été déposées.

Donc, une liste composée de 29 noms, qui s'appelle « Résolument Girondins », et une liste « Talence en Transition » et « Nouvel Esprit Talence » qui comporte 6 noms.

Déroulement du scrutin : je vais appeler chacun des conseillers municipaux pour procéder au vote, et donc on fera le dépouillement. Je vais demander aux membres du bureau, ce sont donc : Mme CASTAGNERA, Mme BONORON, Mme FRICOT et M. GARRIGUES d'aller là-bas.

Merci. Ceux qui ont une procuration, s'il vous plaît, donc Sophie RONDEAU, Juliette FRICOT, Patrick DUART, Chantal CHABBAT, Mme RAMI, Mme MAURIN. M. BARDIN, Mme LUDLOW, Mme TABOURIN, Mme CHADEBOST et moi-même, avoir deux bulletins et deux enveloppes.

On peut peut-être commencer l'opération, puisque c'est moi qui vais commencer. S'il vous plaît, je vais donc voter pour moi-même, et pour M. JOYON. Merci.

Il est procédé à l'appel de chaque conseiller.

J'invite les scrutateurs donc, je vais demander à Mme CASTAGNERA, Mme BONORON, Mme FRICOT et à M. GARRIGUES de venir m'aider à dépouiller.

Il est procédé au dépouillement.

Mes chers collègues, donc : Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0, nombre de votants : 43. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0. Nombre de suffrages exprimés : 43.

Ont obtenu la liste Résolument Girondins : 34 voix. Et la liste Talence en Transition et Nouvel Esprit Talence : 9 voix.

La liste, mathématiquement de Résolument Girondins obtient 12 délégués supplémentaires. Et la liste Talence en Transition et Nouvel Esprit Talence obtient 3 délégués supplémentaires selon les calculs faits par l'administration avec la plus forte moyenne.

Voilà, je vous remercie. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Pas de problématique ?

Pour les délégués suppléants : Résolument Girondins obtient 11 sièges et la liste Talence en Transition, Nouvel Esprit Talence, en obtient 3.

Je voudrais donc vous dire que je vais garder le secrétaire, les membres du bureau pour signer. Je vais inviter l'ensemble des conseillers présents à venir signer le tableau de déclaration de choix. Et, vous donner une dernière information : que le prochain conseil municipal devrait avoir lieu, et pourrait avoir lieu, je vous donne la date, mais je vous demande de la compréhension si elle devait bouger, parce que nous sommes relativement... Le lundi 21 septembre 2020, à 18 h 30, normalement ici, ou ailleurs si on devait avoir de bonnes nouvelles. On n'est pas à l'abri d'avoir de bonnes nouvelles parfois.

On est bon ? Je vous remercie, je vous invite vraiment à venir signer, sinon... Et je déclare la séance levée. Bon week-end à toutes et à tous, et un bel été, bien évidemment, ensoleillé.